

Motion votée par le Conseil paritaire du Département d'Histoire de l'Université de Rouen.

Le Conseil paritaire du Département d'Histoire de l'Université de Rouen, réuni ce jour, mardi 12 janvier 2010, s'associe à la motion votée par le Département d'Histoire de l'Université de Paris Ouest Nanterre :

« Nous invitons tous les collègues historiens attachés à la défense des concours de recrutement des enseignants ainsi qu'au maintien de la qualité des masters à nous rejoindre dans un front du refus, commun à toutes les Universités et à tous les IUFM. Nous leur proposons de demander la tenue d'assemblées de Département et d'UFR d'histoire dès la rentrée de janvier afin de s'opposer clairement à l'élaboration d'un master enseignement recherche sur la base du texte suivant : « Dans l'état actuel des propositions du gouvernement portant sur la formation des enseignants, et après lecture des documents de cadrage des masters « enseignement » transmis par les Ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche datant des 13 novembre et 8 décembre 2009, nous, département ou UFR d'Histoire, nous engageons à refuser de participer à l'élaboration de maquettes d'un master enseignement/recherche ainsi qu'à tout aménagement des parcours enseignement pour les mettre en adéquation avec les textes ministériels. »

Le Département d'Histoire de l'Université de Rouen regrette qu'il ne soit fait aucun cas des nombreuses critiques faites par les organisations syndicales, la CPU, la CDIUFM, les sociétés savantes, les associations universitaires, les organisations de parents d'élève et le CNESSER. IL exprime par ailleurs sa crainte pour l'avenir de la recherche dans l'Université de Rouen.

Le département d'Histoire appelle les autres départements de l'Université de Rouen à s'associer à cette motion et invite les trois conseils de l'Université de Rouen à se prononcer sur cette question des maquettes, à l'exemple du Conseil d'Administration de Bordeaux III.

Adopté à l'unanimité des votants